

INSCRIPTION UAPE de Miège 2021 /2022

Date souhaitée du placement : Motif : Activité professionnelle ☐ Socialisation ☐

COORDONNÉES DE L'ENFANT

Prénom Nom

Adresse Localité

Date de naissance Nationalité

Nom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant

.....

Nom et numéro de tél. de la personne à appeler en cas de non-réponse des parents

.....

Allergies/Intolérances avérées

Nom et téléphone du pédiatre..... Classe 2021/2022 :Harmos

COORDONNÉES DU PÈRE

Prénom Nom

Etat civil Profession.....

Portable Employeur.....

Tél. prof. Lieu de travail

E-mail Taux d'activité ...% Horaire régulier oui ☐ non ☐

Adresse (si différente de l'enfant)

COORDONNÉES DE LA MÈRE

Prénom Nom

Etat civil..... Profession

Portable Employeur

Tél. prof. Lieu de travail

E-mail Taux d'activité ...% Horaire régulier ☐ oui ☐ non

Adresse (si différente de l'enfant)

AUTORITE PARENTALE : Conjointe ☐ Père ☐ Mère ☐

INFORMATIONS POUR LA FACTURATION

Réception de la facturation ☐ Courrier ☐ E-mail.....

L'enfant porte des couches : ☐ oui ☐ non

L'enfant déjeune-t-il à la structure (avant 8h30) : ☐ oui ☐ non

1. Planning régulier 2021 / 2022

Nom & prénom de l'enfant :

Matin : de 7h00 à 8h05 de 7h00 à 11h30
 Midi : de 11h30 à 13h30
 Après-midi : de 13h30 à 18h00
 Soir : de 16h05 à 18h00
 Journée : de 7h00 à 18h00

	Matin	Midi		Après-midi	Soir	Journée
	Heures présence	Heures présence	Repas	Heures présence	Heures présence	Heures présence
Lundi			☐			
Mardi			☐			
Jeudi			☐			
Vendredi			☐			

Les enfants qui fréquentent la 1H et 2H sont pris en charge continuellement en dehors des heures de classe. Le personnel éducatif va les chercher et les amener dans la cour de récréation de l'école et attendent que les enfants soient pris en charge par les enseignants. Dès la 3H, les déplacements entre l'école et l'UAPE s'effectuent de manière autonome.

2. Planning irrégulier 2021 / 2022

Nom & Prénom de l'enfant :

☐ Planning irrégulier : formulaire « plannings irréguliers » à remettre à l'équipe éducative pour le 20 du mois précédent & **acceptés selon les disponibilités !**

(Les formulaires des plannings mensuels irréguliers sont à remettre à l'équipe éducative pour le 20 du mois précédent et acceptés en fonction des places disponibles.)

Remarques :

.....

Autorisation parentale pour les enfants de 3H à 8H :

Notre enfant est autorisé à se déplacer seul entre la structure et la maison :

☐ **Oui** Signature des parents : / ☐ **Non**

Si oui, les parents donnent par leur signature de la présente, pleine décharge à l'Association.



1H & 2H : Votre enfant doit toujours être accompagné au sein de la structure par un adulte !

Autorisation parentale pour les photos – 2021 / 2022

Par ma signature, j'autorise la structure susmentionnée à prendre des photos de mon enfant dans le cadre d'activités, d'anniversaires organisés à la crèche ou à l'UAPE, ou de projets pédagogiques. Cette autorisation concerne les photos qui pourront être distribuées durant l'année aux différents parents de la structure ou utilisées à l'interne. Ces photos ne seront pas destinées à un usage sur le web ou dans les médias.

☐ **Oui**, je donne l'autorisation à la structure de prendre des photos de mon enfant

Nom & prénom des parents.....

Nom & prénom de l'enfant.....

☐ **Non**, je ne souhaite pas que mon enfant apparaisse sur les photos de la structure.

Par votre signature, vous certifiez que les informations inscrites sont exactes. Vous confirmez que vous avez pris connaissance du règlement de l'UAPE de Miège (le document intégral est disponible sur www.noble-contree.ch ou directement à la structure) et que vous acceptez toutes les conditions y relatives.

Miège, le

Signature :

A remplir par l'équipe éducative :

Reçu à Miège, le

Visa de l'équipe :